

leur famille, de bénéficier des avantages d'un gouvernement démocratique. Je suis sûr que chaque député, ancien militaire ou non, et chaque autre Canadien admettront que les forces canadiennes ont contribué jadis, dans une mesure très large et efficace, à la défense de la liberté. Il est donc logique que des personnes disent que ce qui a bien servi le Canada par le passé continue d'être assez bon. Elles soutiennent que l'efficacité du service dans le passé est une garantie pour l'avenir et que nos forces armées doivent demeurer telles quelles.

D'un autre côté, monsieur l'Orateur—et c'est l'attitude que prennent le ministre de la Défense nationale et son ministre associé—d'autres soutiennent qu'il faut changer radicalement ou réorganiser les forces armées du Canada afin qu'elles puissent relever les défis de l'avenir. Voilà pourquoi nous sommes saisis des propositions que renferme le projet de loi particulier à l'étude.

Je voudrais revenir un instant au comité de la défense nationale, créé il y a quelque temps. La mesure actuelle est, je le suppose, un nouveau concept; mais je me souviens avoir suggéré dans les années 1950, avant mes vacances forcées à la suite de la campagne électorale de 1958, l'adoption d'une politique de défense non partisane pour le Canada faisant pendant à la politique étrangère non partisane. Je proposais de mettre sur pied un comité chargé d'étudier la question et de conseiller le ministre et le gouvernement pour l'élaboration de cette politique. Ma proposition a été rejetée. Cette proposition revint sur le tapis par la suite, et l'on fit pression sur le gouvernement. Puis, au cours d'une campagne électorale, nous nous sommes rendu compte que le parti libéral avait repris la proposition à son propre compte—et avait créé un comité de la défense nationale. Je ne puis dire avec certitude, toutefois, s'il nous emprunta l'idée à nous seuls ou s'il fit une synthèse de notre théorie et d'une autre.

J'ai eu l'honneur, en qualité de membre de ce comité, d'y siéger pendant un certain temps et je me rends compte que j'y ai acquis une certaine expérience. Je dois dire, toutefois, qu'en très peu de temps, j'ai été amèrement déçu du rôle que devait jouer le comité de la défense dans la formulation de la politique ou dans l'étude des questions relatives à la défense. Le 27 juin 1963, le ministre déclarait devant le comité spécial de la défense que les députés auraient une merveilleuse occa-

tion de se documenter sur les questions relatives à la défense et de participer à la détermination de la politique de défense de l'avenir.

La première partie de sa déclaration a peut-être été avérée. Au moins en ce qui me concerne, car je dois admettre que ma connaissance des affaires de la défense était fort limitée et, de fait, l'est encore. Dans ce sens, nous avons eu l'occasion d'étudier les questions de défense et de nous documenter. Mais, en ce qui concerne la détermination de la politique de défense de l'avenir, je n'y vois nulle participation de notre part.

Monsieur l'Orateur, je me souviens que le ministre a parfois fait des déclarations au comité de défense ou à la Chambre pour exposer sa politique même sur des sujets encore en discussion au comité. On peut se demander s'il prévoyait les décisions de celui-ci; mais à mon avis, certains de ses membres et quelques députés ont pensé que le ministre faisait cavalier seul en fixant la politique sans consulter le comité, pour ensuite déclarer: «Vous pouvez vous renseigner sur cette politique, mais vous n'aurez pas la moindre part dans son élaboration».

Peut-être faisais-je preuve, avec d'autres députés, d'une certaine naïveté en m'attendant à pareille chose. Mais je souligne qu'à l'égard du travail du comité, je ne vois pas qu'il ait eu la moindre influence sur l'élaboration d'une politique canadienne de défense.

Cela dit, nous appuyons en principe la ligne de conduite adoptée dans la réorganisation des forces de défense du Canada. Je signale, par contre, que nous n'approuvons pas nécessairement tout ce que renferme le bill, mais nous avons indiqué bien clairement, lors de la présentation d'autres bills à la Chambre, que le débat à l'étape de la deuxième lecture porte sur la politique ou le principe et non sur tous les détails et dispositions du bill. Il a été convenu, au cours d'entretiens là-dessus avec mes collègues, que c'était là une ligne de conduite souhaitable et recommandable.

Bon nombre d'officiers distingués se sont opposés au programme. Nous avons pu lire constamment dans les journaux les déclarations de tel ou tel officier critiquant le programme d'unification. Nous avons reçu un amas de documentation faisant état, jusque dans les menus détails, de leurs griefs et des motifs dont ils s'inspiraient. La question a été soulevée bien des fois à la Chambre. En effet, on a posé aujourd'hui la question suivante: